

Réaliser sa téléclaration PAC en autonomie

Public cible

Agricultrices et agriculteurs des Hautes-Alpes et des départements voisins.

Objectifs

Être en mesure de réaliser en autonomie sa téléclaration sur TéléPac.

Enjeux

Les paysans, pour vivre de leur activité sont bien souvent dans l'obligation de réaliser une téléclaration sur le site TéléPAC afin de pouvoir toucher les aides de la PAC. Cette démarche administrative nécessite une bonne connaissance de la plateforme, de la réglementation Européenne et Française ainsi que des précisions et astuces importantes pour s'assurer du bon versement des aides pour l'année en cours. Afin de permettre aux paysans d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de la téléclaration en autonomie, l'ARDEAR souhaite organiser une formation mêlant pratique et théorique. Dispensée par un paysan retraité, ancien enseignant en économie agricole, référent PAC pour la Confédération paysanne du Tarn pendant près de 10 ans et ayant une bonne connaissance de la réglementation, cette formation se réalisera en groupe dans une salle informatique avec la fibre afin qu'à l'issue de la formation les stagiaires soient en capacité de réaliser seul leur téléclaration.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

Présentations croisées : Expression des attentes et constitution du groupe.
Focus sur la réglementation PAC et sur les nouveautés de cette année.
Les informations à rassembler avant de commencer sa téléclaration.
Présentation des erreurs à éviter et conseils pour la téléclaration PAC.
Présentation du logiciel TéléPAC et de toutes ses différentes fonctionnalités : création du compte, utilisation de l'outil graphique et cartographique, enregistrements des cultures...
Que faire en cas d'erreur?
Enregistrement et télétransmission
Exercice pratique

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

29 avr 2024 A confirmer
09:30 - 17:30 (7hrs) 05000 Gap

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 26/04/2024

Tarifs

Adhérent 112€

Non adhérent 112€

Non agricole 112€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Autres cas nous consulter

Plus de renseignements

Vanessa Picard

adear05@orange.fr

ARDEAR / ADEAR Hautes Alpes

Maison de l'Agriculture

2 rue Paul Aubert

05000

GAP

Tel. 07 81 47 19 95

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès : les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription

Jean-Luc Hervé, paysan et formateur, Titulaire d'un diplôme d'ingénieur agricole, ancien enseignant et référent PAC au sein de la Confédération Paysanne du Tarn, formateur TéléPac depuis 2016.